

CONDITIONS GENERALES DE VENTE – BILLETTERIE - 2020

1. Préambule

Vous utilisez le service de billetterie de l'Office de Tourisme Touraine Nature. Les conditions générales de vente qui s'appliquent à ce service de ventes et de réservation de billetterie sont celles de l'Office de Tourisme de Touraine Nature.

2. Article 1 – Prix et nombre de places

Les prix des billets sont indiqués en euros toutes taxes comprises hors participation aux frais de traitement et d'expédition indiqués ci-après à l'article 6. Le prix figurant au dos du billet n'est pas le prix global payé par l'acheteur.

Différents types de tarifs peuvent vous être proposés selon les sites et spectacles proposés.

Toutes les commandes, quelle que soit leur origine, sont payables en euros.

L'Office de Tourisme Touraine Nature se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment mais les produits seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement des commandes.

3. Article 2 – Disponibilité

La vente de billets s'effectue en temps réel.

La précommande effectuée en direct sur le site Internet ne vous permet pas de commander en ligne. Il est impératif de contacter l'Office de Tourisme Touraine Nature pour que votre commande soit validée par une conseillère en séjour.

Si vous avez un rond vert en face du site vendu, cela signifie que les places sont disponibles à la vente cependant si vous avez un rond rouge, cela signifie que la billetterie n'est pas disponible à l'instant T, soit le site est fermé au public soit la billetterie n'est plus disponible à la vente pendant une longue période.

4. Article 3 – Paiement

Nous vous rappelons que le fait de valider une commande implique l'obligation de contacter l'Office de Tourisme Touraine Nature. Le règlement de vos achats peut s'effectuer selon les moyens de paiement acceptés par l'Office de Tourisme Touraine Nature.

Règlement par chèque : il doit être effectué à l'ordre du Trésor Public et envoyé à l'Office de Tourisme Touraine Nature – 19 rue Thiers 37130 Langeais

Règlement par CB : règlement à distance et effectué en direct avec la conseillère en séjour.

Règlement par chèques vacances : la monnaie n'est pas rendue sur les chèques vacances.

5. Article 4 – Sécurisation des paiements et données personnelles

Les informations et données personnelles vous concernant sont nécessaires à la gestion de votre commande et à nos relations commerciales. Ces informations sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires et ainsi que de nous permettre d'améliorer et personnaliser les services que nous vous proposons et les informations que nous vous adressons.

21/11/2019

6. Article 5 – Confirmation de la commande

Votre commande de billets n'est définitivement confirmée et n'engage l'Office de Tourisme Touraine Nature qu'à réception de votre règlement.

7. Article 6 – Obtention des billets

Envoi de votre billetterie : une fois la réception de votre règlement, vous recevrez vos billets sous enveloppe « lettre suivie », il faut compter environ 72 heures sauf élément indépendant de notre volonté (ex : grève postale, intempérie...). Cependant, nous ne prendrons aucune vente à distance à moins de 8 jours de votre départ.

Envoi postal : les expéditions se font sous lettre suivie (50g). La gestion des frais d'envoi est de 2,60 € en plus sur votre commande.

8. Article 7 – Annulation, remboursement, utilisation

Absence de droit de rétractation : Conformément à l'article L 121-21-8 du Code de la Consommation, la billetterie de spectacles ou de sites ne fait l'objet d'un droit de rétractation.

Un billet ne peut être remboursé même en cas de perte ou de vol, ni repris, ni échangé sauf en cas d'annulation d'un spectacle. En cas d'annulation, seul le prix du billet sera remboursé. Ce remboursement n'interviendra qu'en faveur de l'acquéreur initial contre remise du billet. Dans tous les cas, aucun frais de quelque nature que ce soit, ne sera remboursé ou dédommagé.

Aucun duplicata du billet ne pourra être délivré y compris en cas de perte ou de vol.

Lors du contrôle à l'entrée du lieu de l'évènement, une pièce d'identité, avec photo, en cours de validité pourra vous être demandée et elle devra correspondre au nom inscrit sur le billet si celui-ci est nominatif.

9. Article 8 – Service clientèle et suivi de commande

Pour toute information ou question, le Service Commercial est à votre disposition au 02 47 96 58 22.

Courrier : Office de Tourisme Touraine Nature, sis 19 rue Thiers 37130 LANGEAIS.

10. Article 9 – Acheminement

Pour l'acheminement ou la délivrance de vos billets, l'Office de Tourisme Touraine Nature vous propose, soit de retirer vos billets dans l'un de ses points de vente mentionné à l'article 8, soit par voie postale par lettre suivie pour 2.60 € en supplément.

11. Article 10 – Droit applicable – Litiges

Les ventes de billetterie visées aux présentes sont soumises à la loi française.

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le service commercial aux coordonnées mentionnées à l'article 8 des présentes conditions.

En cas de litige, les tribunaux français sont seuls compétents.

En cas de litige, chaque client a la possibilité de recourir à la médiation grâce à la clause suivante : « Après avoir saisi le service commercialisation et à défaut de réponse satisfaisante ou en l'absence de réponse dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le www.mtv.travel ou bien Monsieur Jean-Pierre Teyssier – Médiation Tourisme Voyage – BP 80 303 – 75823 PARIS Cedex 17. »

21/11/2019